

L'an deux mil vingt et un le deux février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - Mme QUEFFELEC I - M. BROCHAND M - - Mme PRADIGNAC S — M. BOULANGER P – Mme CAVILLON C – M. VANET F - M. DURANCEAU S - M. RAMEL C - M. DAUJAT J - Mme BESSON V

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombres de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Le compte-rendu du 16 Décembre est approuvé à l'unanimité.

M. le maire demande à ce qu'une délibération soit inscrite à l'ordre du jour et une délibération enlevée qui n'a plus lieu d'être.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT (M14) AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – 2021.01

Monsieur le Maire, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, article 37.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis.

Considérant qu'en attendant ce vote, les opérations d'investissement de la Commune de Saint-Genis-Sur-Menthon continuent et que les paiements ne peuvent être suspendus durant cette période ;

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

COMPTE IMPUTATION	OPERATION	MONTANT
2152	189 - Voirie	3 000.00 € TTC

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

STIPULE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption,
S'ENGAGE à inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes

SUBVENTION – PARTICIPATION FINANCIERE ACCORDEE AUX ENFANTS PARTICIPANT A DES CENTRES DE LOISIRS – 2021.02

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention à la communauté de communes de la Veyle de 25€, pour l'aide financière accordée aux enfants participant à des centres de loisirs. (Délibération N° 2020.03 du 29 Janvier 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'accorder les subventions, pour l'aide financière accordée aux enfants participant à des centres de loisirs, à la communauté de communes de la Veyle, pour le montant indiqué ci-dessus
DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2021

DIVERS :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble de la commission communication pour l'élaboration du bulletin municipal

Monsieur le Maire présente le rapport de la SEMCODA. La commune étant actionnaire avec 40 parts, elle se doit d'examiner le rapport.

Monsieur Brochand, présente le projet d'un radar pédagogique, qui pourrait être installé sur le RD47 afin de réduire considérablement la vitesse sur cette route. Ce radar pourra être déplacé. Il évoque le fait de mettre des bandes rugueuses mais celles-ci doivent être à plus de 100m des habitations.

Lotissement Le Clos de la Chapelle : suite à la réunion avec les sous-traitants du vendredi 29 Janvier, le chantier commencera début mars pour 4 mois environ. Les plantations se feront au belvédère en Octobre. Les routes seront provisoires en bi-couche et seront reprises une fois le chantier terminé. La commercialisation des lots va débiter.

Concernant ce projet, le SIEA annonce des travaux d'électrification pour un montant de 11 000 € dont 4583.33€ seront à la charge de la commune.

Monsieur Brochand annonce que le projet photovoltaïque avance, même si les coûts de désamiantage sont très élevés.

Monsieur Duranceau a eu rendez-vous le 1^{er} Février avec le CAUE, étaient également présents, M. Brochand, M. Vanet et M. Daujat.

La proposition du CAUE est expliqué à l'ensemble des élus avec des simulations d'aménagement du cœur du village.

Des relevés topographiques sont actuellement faits par l'entreprise AXIS Conseils pour un montant de 3 650€ HT.

Monsieur Brochand a assisté à une réunion du SMIDOM en visio. Les factures seront en légère hausse.

Monsieur Brochand a assisté à une réunion de Saône Veyle Reyssouze : des travaux sont prévus à St Genis pour un montant de 420 108€.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS :

* Culture et Tourisme : Isabelle Queffelec

La carte des chemins des 18 communes se finalisent.

Une feuille de route pour 6 ans est mise en place au sein de la commission. Les axes de travail seront l'hébergement et le tourisme, la culture à l'école.

Un projet de découverte d'un groupe musical, le vendredi soir à la base de loisirs de Cormoranche.
Les travaux de la base de loisirs ont débuté.

* Aménagement du Territoire et Développement économique : Michel Brochand

Il est rappelé que la Communauté de Communes aide financièrement les particuliers qui désirent planter des haies.

Le travail sur le PLUI est toujours en cours : Nous devons pointer les haies classées que nous voulons garder sur la commune. Il n'y aura pas de changement par rapport à 2012.

* Service au Public et aux Familles : Sébastien Duranceau

Une aide est versée à chaque association du canton :

- 12€ par enfant de 3 à 5 ans
- 23.50€ par enfant de 6 à 16 ans du Territoire
- 14€ par enfant de 6 à 16 ans en provenance de l'extérieur

* Eau et assainissement : Julien Daujat

Un diagnostic du réseau d'assainissement est nécessaire pour vérifier la conformité des réseaux et évaluer les travaux nécessaires et prévoir le financement.

Les tampons des regards doivent être vérifiés par notre agent communal et rendra compte à la Communauté de Communes en Mars.

Monsieur le Maire prend la parole pour parler du Contrat Avenir Communautaire et de la réforme d'aide aux communes.

Les aides seront identiques aux années précédentes, le calcul se fait en fonction de la richesse de chaque commune avec un minimum de 25 000 €.

Une aide au fibrage sera versée aux communes de 8 496€.

Le Conseil d'école du 11 Février est annulé.

* **Prochaines réunions ou manifestations : DATES A RETENIR**

Prochain Conseil Municipal : Mardi 9 Mars 2021

Prochain Conseil Municipal : Mardi 30 Mars 2021 pour le vote du budget

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 23H05.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits